



Compte Rendu de l'Assemblée Générale du dimanche 14 Février 2010

Sont présents :

Sté de l'Aisne : Mr Follet - Mr Pidoux Sté Auvergne : Mr Berraud - Mr Gawlas
Sté Azurienne : Mme Bérenger - Mme Morlet
Sté Bas Normande : Mme Klein - Mr Stevens
Sté Charentaise : Mr Pineaud - Mr Audureau J.
Sté Française : Mr Verchère - Mr Klein Sté Luchonnaise : Mr Infante - Mr Naviaux
Sté Méridionale : Mr Lafont - Mr Raynaud
Sté Montalbanaise : Mr Thouron - Mr Charlot
Sté Provençale : Mme De Tressemanes - Mr Fortunato
Sté Rhodanienne : Mr Soubrier - Mme Heck

Excusée : Mme Maret Marie Louise

Assistent à la réunion les commissaires généraux : Mme Laniès Claudie - Mr Mosca
Alain

Représentants du Ministère de l'Agriculture :

Mme Bard Adeline Chef du bureau des courses et Mme Guiochon Anne Christelle

La séance est ouverte par Mme Martine Klein à 9h30.

1) Rapport Moral

Mme Klein lit le rapport moral de Mme Maret Marie Louise :

"Pour une fois, je passerai brièvement sur les résultats de nos Sociétés, qu'il s'agisse de cheptel, de montant des jeux ou autres paramètres, la comparaison avec 1984, je dirai plutôt "la dégringolade" ne peut pas nous donner le moral ; par contre le travail qu'assumé M. Gawlas pour le faire, mérite lui, des éloges. Il vaut mieux, je crois mettre en valeur, les travaux entrepris depuis quelques années, pour modifier le Code des courses, et en particulier ses annexes dotées de précisions indispensables, et innover les séances de formation, appréciées de tous ceux qui y ont goûté ; un petit regret cependant : l'objectif des participants même ceux pour lesquels c'est devenu une obligation ne devrait pas être seulement d'obtenir un titre ; l'essentiel, à mon avis pour tous les propriétaires serait de s'intéresser et par conséquent de bien comprendre que le jeu qu'ils ont choisi : les courses de lévriers avec pari mutuel, quelle que soit la modicité de nos possibilités fait partie des jeux d'argent et des obligations qu'ils supposent. A ce propos, lorsqu'une faute est commise qu'elle quelle soit, c'est d'abord et avant tout au détriment des joueurs et par voie de conséquence des Sociétés. C'est une notion qu'il ne faut pas oublier et seul un état d'esprit entièrement nouveau qui en tiendrait compte, serait susceptible de redresser la situation.

Je ne veux pas m'attarder sur les nombreux problèmes connus au cours de l'année, particulièrement difficiles à solutionner que le Conseil a étudié hier ; il ne manquera pas de vous proposer tout à l'heure, les solutions envisagées.

Afin de terminer sur une note moins sombre je voudrais dire toute ma gratitude aux responsables des deux Ministères qui nous ont conseillés à chaque appel ; souhaiter à Monsieur Poitau une excellente "nouvelle Vie", et à Monsieur Moreau la réussite dans ses nouvelles fonctions et remercier Madame Bard, Chef du bureau des courses, de nous avoir aussitôt permis de faire connaissance avec ses nouvelles collaboratrices.

Je laisse la parole à Mme Bérenger pour la présentation du rapport financier".

Marie Louise Maret

Ce rapport est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

2) Rapport financier

Mme Bérenger prend la parole et détaille les comptes 2009 : Mr Infante demande des explications, d'une part sur la dotation du championnat et d'autre part sur les frais de garde pour les titres en portefeuille. Mme Bérenger lui répond : sur le premier point il y a eu plus de courses donc plus de dotations, et sur le deuxième, il s'agit des frais bancaires pour les actions en portefeuille.

L'Assemblée Générale approuve ce rapport financier à l'unanimité.

Budget prévisionnel, afin de combler un très léger déficit, le Conseil a proposé hier les solutions suivantes :

- a) faire payer le livret d'identité et performances 10 euro.
- b) l'Assemblée décide de porter à 50 euro au lieu de 45 le montant de la licence soit 15 euro pour la Fédération et 35 pour la société. Accord à l'unanimité moins une abstention.

3) Affaires examinées au Conseil de la veille

Affaire Calipsia :

A ce jour, le laboratoire Antagène chargé de l'affaire a pu nous fournir un rapport d'expertise circonstancié.

En conclusion, le Conseil a considéré que le plus urgent, conformément aux recommandations de Mme Bard était d'entreprendre immédiatement une poursuite judiciaire - plainte avec constitution de partie civile, préjudice moral et matériel (frais d'avocat et de prélèvements,...).

Par ailleurs, le Conseil a notifié les sanctions suivantes :

a) le retrait définitif de la licence de Calipsia ainsi qu'à ses frères et sœurs et éventuels descendants.

b) de demander l'interdiction de cynodrome, ainsi que le retrait d'AFC, pour Mmes Cortez Barbara (épouse Theulier) et Florentin Roxane (épouse allègre) pour fausse déclaration de saillie et fausse déclaration de naissance, auprès de la société centrale canine. Elles ne pourront donc plus demander de licence de propriétaire.

Autres mesures prises :

- a) une suspension d'un an d'AFC à Melle Vanessa Guzniczak pour avoir retenu son lévrier Ashbury Collen à Montauban lors de la sélection greyhound le 10 mai 2009.
- b) un avertissement à Mme Claude Guzniczak et Mme Colette Bailly pour l'altercation survenue entre elles lors de la sélection greyhound à Soissons le 14 juillet 2009.
- c) fixation de la durée de suspension d'AFC de Mrs Parent et Ramoli qui avait été omise jusqu'ici qui a été aligné sur celle similaire de Mr Reynaud (un an à partir du 01.02.2009). Mme De Tressemanes demande si Mr Parent peut réintégrer le bureau de sa société ; ce qui lui est fortement déconseillé.

4) Calendriers de la saison 2010

Mr Gawlas a distribué les calendriers en début de séance afin que chaque président de Société coordonne dans chaque zone les dates de réunions, mise au point souhaitée d'ici la fin de l'Assemblée.

Mr Infante demande à ce que l'Assemblée Générale ait lieu plus tôt car ce problème complique le démarrage de la saison, Mr Gawlas lui répond qu'elle est prévue selon les statuts de la Fédération dans le premier trimestre mais qu'on essayera de faire mieux l'année prochaine.

La société Luchonnaise dit que les sociétés annulent des réunions sans raison valable (exemple le 26 octobre à Montauban), Mme Laniès explique que l'équipe était incomplète Mrs Guérard et Raynaud étant malades et qu'elle même était indisponible ce même jour.

Pari Mutuel

Mr Gawlas signale avec satisfaction que le nombre des fautes commises dans ce domaine jusqu'ici sont nettement en baisse par rapport à 2008 à l'exception de la société Luchonnaise et la société de l'Aisne et informe des sanctions prises la veille à ce sujet.

Mr Klein rappelle le fonctionnement du programme, lorsqu'il y a un lévrier absent ; il ne faut pas l'annoncer "forfait", mais l'afficher "non partant". Si on prévient "Paris" au moment de la prise des jeux sur la course, il faut le déclarer "non partant".

Mr Gawlas rappelle qu'il souhaite que pour 2010 les demandes de CAC ainsi que tous les papiers l'accompagnant soient signés par le commissaire après qu'il ait vu l'original.

En outre, pour les cartes d'identification, c'est ce document, fournit par la SCC portant le nom du propriétaire qui est inscrit sur la demande de licence, qui doit être présenté et non une copie.

S'il n'a pas tous les papiers en bonne et due forme, les chiens ne seront pas autorisés à participer aux réunions.

Pour tout cas litigieux, il transmettra le dossier à Mr Klein Claude.

Mr Gawlas précise qu'il a été ajouté au code des courses : "que tout propriétaire qui aura fourni l'identité de son lévrier ne pourra pas refuser l'utilisation de celle-ci par la FFSCCL"

Afin qu'un maximum de personnes connaisse ce code des courses, il va être imprimé en grand nombre pour chaque société qui pourra ainsi le distribuer aux propriétaires.

Mr Naviaux précise que les propriétaires demandent la filiation de leur chiot mais en fait, la Fédération n'a besoin que de l'identité génétique des nouveaux lévriers mis en courses depuis 2009, Mr Gawlas répond qu'il verra ce qui pourra être envisagé avec Antagène,

Commissaires

Mr Infante "veut un deuxième commissaire principal dans sa société car il ne veut pas des personnes de Montauban et Toulouse".

Mme Laniès lui répond qu'on ne peut pas exiger un commissaire mais le souhaiter, cette nomination supposant beaucoup de compétences.

Mr Infante sort de séance pour revenir 5 minutes plus tard.

Mr Klein donne les noms des nouveaux commissaires proposés par le Conseil de la veille :

Commissaire adjoint : Mr Fortunato Henry

Mr Gawlas rappelle que Mr Mosca Alain va piloter Mr Fortunato.

Mme Gonneau Sandrine et Mr Dupuy Fabrice, qui ont participé à la formation de commissaire, sont proposés au rang de commissaire de cynodrome s'ils en font la demande.

5) Elections des Membres du Conseil et formation du Bureau

Mme Klein rappelle que sont sortants rééligibles Mme Bérenger Christiane, Mr Gawlas Jean-Claude, Madame Klein Martine et Mr Klein Claude, plus une candidature celle de Mr Infante Manuel. Il y a 11 sociétés présentes donc 22 votants.

Résultats des votes : Mme Bérenger 17 voix - Mr Gawlas 21 voix -

Mr Infante 7 voix - Mr Klein 20 voix - Mme Klein 17 voix.

Composition du Conseil : Mr Audureau Jérôme, Mme Bérenger Christiane, Mr Charlot Patrick, Mr Gawlas Jean-Claude, Mr Klein Claude, Mme Klein Martine, Mme Maret Marie Louise et Mr Raynaud Christian.

6) Sociétés sollicitant l'organisation du championnat de France en 2011

Seule la société Méridionale est candidate, elle est retenue à l'unanimité. Mme Klein souligne qu'en cas d'empêchement, il serait souhaitable d'avoir une société de remplacement, la société Luchonnaise se propose.

7) Questions diverses.

Mr Infante demande quelles sont les fonctions des membres du bureau, car il estime que Mrs Audureau et Raynaud ne font en fait qu'acte de présence. Il dit que s'il avait été élu c'était pour faire du travail au sein du Conseil.

Le Conseil lui explique les fonctions de chacun et précise que si Mrs Audureau et Raynaud n'ont pas de fonction particulière, ils sont là pour donner des informations et ont un droit de parole et de vote au Conseil. Mr Infante sort de l'Assemblée pendant 5 minutes.

Mr Soubrier demande "quel est le rôle exact du vétérinaire lors du championnat" Mr Klein lui répond qu'il est là pour les contrôles prévus par les services vétérinaires du département concerné, Mme Klein en discute avec Mme Bard qui lui demande de lui écrire pour connaître son sentiment sur le sujet lors des courses officielles à pari mutuel.

Mr Soubrier pose la question : le blocage à 30 lévriers par catégorie de poids et sexe pénalise les sociétés à fort cheptel, qui sont aussi les sociétés qui font le plus d'enjeux et qui se voit refuser des lévriers. Il paraîtrait logique que ces sociétés bénéficient d'un traitement plus favorable.
Claude KLEIN a déclaré y réfléchir.

Mme Klein demande à chaque société les noms et coordonnées des personnes de leur conseil, ces informations doivent être envoyées à Mme Maret et Mr Gawlas.

Formation du Bureau

7 membres du Conseil sont présents, le bureau actuellement en place est reconduit soit :

- Mme Maret Marie Louise : présidente
- Mme Klein Martine : vice-présidente
- Mme Bérenger Christiane : trésorière
- Mr Gawlas Jean-Claude : secrétaire

Le comité décide de mandater Mme Klein Martine vice-présidente et Mr Klein Claude commissaire général et membre du Conseil pour organiser la procédure qui vient d'être décidé par le Conseil auprès de l'avocate de la Fédération pour l'affaire Calipsia.

La séance est levée par Mme Klein Martine à 12h30.

Marie Louise Maret

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maret', is written over a large, faint, oval-shaped stamp or watermark.